



Nettoyage :

stop au mépris

et à l'exploitation !



CNT-Solidarité ouvrière - 2019

Nous sommes près de 500 000 salariés du nettoyage. Notre situation est de plus en plus mauvaise : contrats de travail précaires, salaires de misère, conditions de travail d'un autre âge, droits syndicaux et sociaux bafoués, dignité piétinée, mépris des patrons.

Avec la CNT-Solidarité Ouvrière, on revendique pour tous et toutes :

- Le paiement de toutes les heures travaillées et le respect du droit du Travail
- L'augmentation des salaires ;
- Une convention du nettoyage unique et revalorisée ;
- Un 13e mois comme dans les conventions collectives « manuferro » et aéroportuaire ;
- Une prime de panier ;
- L'abrogation de la classification "bidon" mise en place en novembre 2002 ;
- La transformation en CDI de tous les CDD et contrats d'intérim bidon
- La diminution des cadences de travail ;
- Le droit à la formation ;
- Le droit au 1% logement



Salaires, conditions de travail... Nous pouvons défendre nos droits et en gagner de nouveaux en nous mobilisant tous ensemble ! Par l'action syndicale et la GREVE les syndiqués de la CNT-Solidarité Ouvrière ont gagné localement :

- Fin du paiement à la chambre dans les hôtels ;
- Augmentation des qualifications (passage de AS1 jusqu'à AQS3 pour les mêmes missions) ;
- Augmentation des contrats et des embauches en CDI ;
- Primes de Panier (jusqu'à 8€80 brut/jour) ;
- Primes de fin d'année ou mise en place progressive du 13° mois ;
- Suppression de la clause de mobilité ;
- Plannings remis à l'avance. Amélioration des repos ;
- Respect du personnel et des droits syndicaux ;

Ce qui a été possible sur ces sites/sociétés est possible ailleurs !

Regroupons-nous au sein du syndicat CNT-Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité !



CNT-Solidarité Ouvrière 13 - 06.47.39.72.00 ou 04.91.35.06.56
contact13@cnt-so.org

Grille des salaires

Cette grille des salaires est applicable au 1er janvier 2019 et au 1er juillet 2019.

		FILIERE EXPLOITATION			
Niveau	Échelon	Taux horaire A Au 01/01/2019	Taux horaire A Au 01/07/2019	Taux horaire B Au 01/01/2019	Taux horaire B Au 01/01/2019
AS	1	10,28	10,30	10,43	10,45
	2	10,31	10,33	10,49	10,51
	3	10,36	10,38	10,55	10,57
AQS	1	10,42	10,44	10,60	10,62
	2	10,51	10,53	10,70	10,72
	3	10,61	10,63	10,80	10,82
ATQS	1	10,81	10,83	10,99	11,01
	2	11,42	11,44	11,60	11,63
	3	12,27	12,30	12,53	12,55
Niveau	Échelon	Taux au 01/01/2019		Taux horaire au 01/07/2019	
CHEF D'EQUIPE	1	11,85		11,87	
	2	12,53		12,55	
	3	12,67		12,69	
AGENT DE MAITRISE	MP1	12,71		12,74	
	MP2	13,44		13,47	
	MP3	14,91		14,94	
	MP4 (Cadre)	16,63		16,66	
	MP5 (Cadre)	17,96		18,00	

Majoration travail de nuit :

- travaux réguliers: 20 % (50 % si avantages acquis avant le 1/1/1995)
- travaux occasionnels: 100 %
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

Travail du dimanche :

- travaux d'entretien régulier: 20 %
- travaux occasionnels: 100 %

Travail des jours fériés :

- travaux d'entretien régulier: 50 %
- travaux occasionnels: 100 %

Prime d'expérience:

- Après 4 ans : 2%
- Après 6 ans : 3%
- Après 8 ans : 4%
- Après 10 ans : 5%
- Après 15 ans au 1^{er} Janvier 2012: 5,5%
- Après 20 ans au 1^{er} Janvier 2013: 6%.

A: Propreté ou prestations associées
B: Propreté et prestations associées
 (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement.

- Le temps nécessaire à l'habillage et au déshabillage doit être payé comme du travail effectif. De plus, l'entretien de la tenue de travail doit être à la charge de l'entreprise.

- Surveillez vos fiches de paie, les sociétés de nettoyage pratiquent un abattement de 8 % du salaire brut pour le calcul des cotisations. Cette pratique, qui diminue vos cotisations, a été interdite par plusieurs décisions jurisprudentielles.

Prendre contact / adhérer :



Nom / Prénom :

Profession / Entreprise :

Adresse :

Téléphone / E-mail :

Coupon adhésion à renvoyer à :

CNT-Solidarité Ouvrière 13
12 rue de l'Evêché, 13002 Marseille

www.cnt-so.org/13

<https://www.facebook.com/cnt.so13/>